



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 26 septembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 septembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. TEXIER, M. DEDIANNE Alain, M. BOURDOUNE et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD et Mme SEDIRA.

Excusés : M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme MEFTAH Sophie.

N° 2024-120 : MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,
Considérant la demande de Monsieur Daniel VIGNERON sollicitant la mise à disposition d'un terrain communal situé à Clamecy, route de Pressures, cadastré section BK n°203,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de mettre gratuitement à disposition de Monsieur Daniel VIGNERON la parcelle communale de 390 m² située à Clamecy, route de Pressures, cadastrée section BK n°203,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir avec l'intéressé.

Suivent les signatures.


Nicolas BOURDOUNE
Maire